



# Réunion sur la stratégie autocars dans le cadre du projet de Zone à Trafic Limité

*Avec les acteurs du tourisme, du commerce, de la culture et du transport- Juin 2024*

# Sommaire

**01** Retour sur la concertation

**02** Point d'étape sur la mise en œuvre de la Zone à Trafic Limité

**03** Circulation et stationnement autocars pendant les JOP

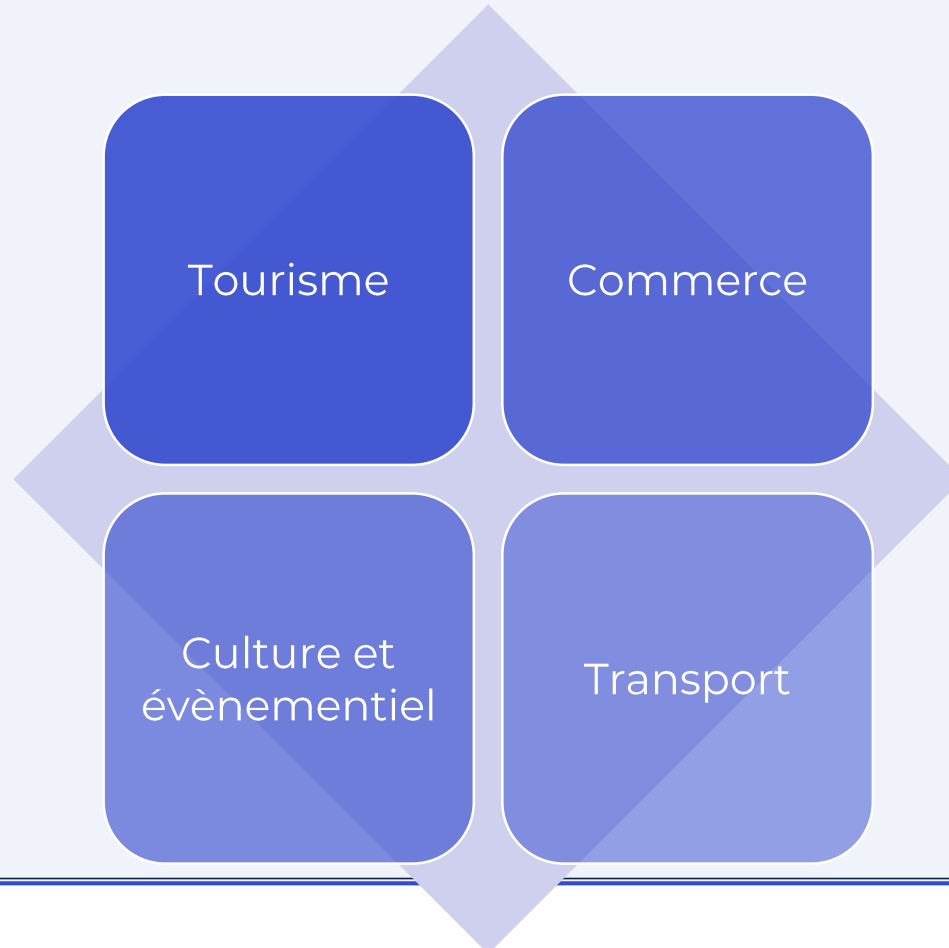
**01**

**Retour sur la concertation**

## Retour sur la concertation sur la stratégie autocars

**Objectif :** recueillir les **contributions** des professionnels de la filière autocar en vue de **l'interdiction de circulation dans le périmètre ZTL**

### 4 ateliers



# Synthèse des contributions des ateliers

## Stationnement

- Renforcement de la D/R voire du stationnement en bordure de périmètre ZTL
- Mise en place d'un dispositif de réservation des places de stationnement autocar
- Mise en place d'une information en temps réel de l'occupation du stationnement autocar

## Circulation

- Identification d'itinéraires d'accès vers les sites au sein et aux abords de la ZTL avec prise en compte des temps de parcours, des congestions et des projets d'aménagement
- Identification d'itinéraires permettant de relier les stationnements longue durée aux espaces de rupture de charge vers la ZTL

## Mesures d'accompagnement

- Assurer un contrôle efficace pour les autocaristes étrangers
- Restrictions de circulation uniquement aux heures les plus chargées – éviter les restrictions de nuit notamment
- Mise en place d'une mesure reposant sur la motorisation des véhicules plutôt que sur les usages
- Demande d'une dérogation PMR / Seniors
- Demande d'une dérogation pour les véhicules propres (électrique/ GNV)
- Remplacement des autocars interdits dans la ZTL par des navettes

# 02

**Point d'étape sur la mise en œuvre de  
la Zone à Trafic Limité**

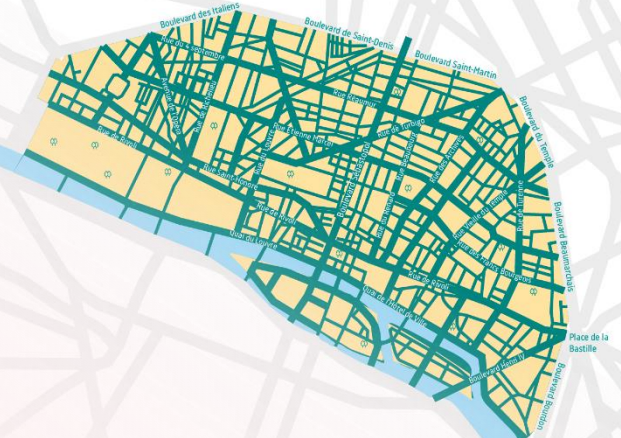
# La Zone à Trafic Limité à Paris Centre

**Principe : interdire le transit des véhicules motorisés** traversant la zone sans s'y arrêter.

**Le trafic de destination reste autorisé sauf pour les autocars.** Les autres véhicules ayant comme **point de départ ou de destination** une des voies incluses dans le périmètre sont autorisés à y circuler dont :

- les **résidents** de la zone
- les **clients** des commerces, hôtels, musées... de la zone
- les **commerçants** domiciliés et les livreurs

**Un nouvel outil de politique publique qui permettra de faire baisser le trafic routier et qui permettra de restructurer l'espace public**

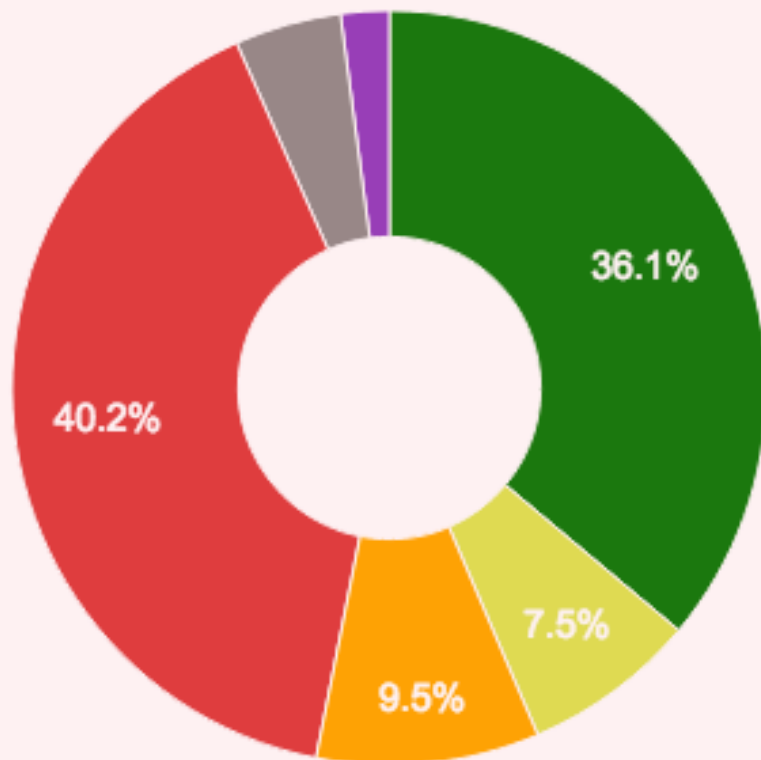


*Signalisation en entrée  
Contact pris avec les assistants  
numériques de navigation pour  
intégrer la nouvelle  
réglementation*

# La Zone à Trafic Limité à Paris Centre

Enquête publique entre le 11 avril et le 13 mai 2024

Orientations des contributions (dédupliqué)



- Favorable
- Favorable avec réserve(s)
- Réserves / inquiétudes sans prise de position tranchée
- Défavorable
- Neutre / demande de précision
- Autres

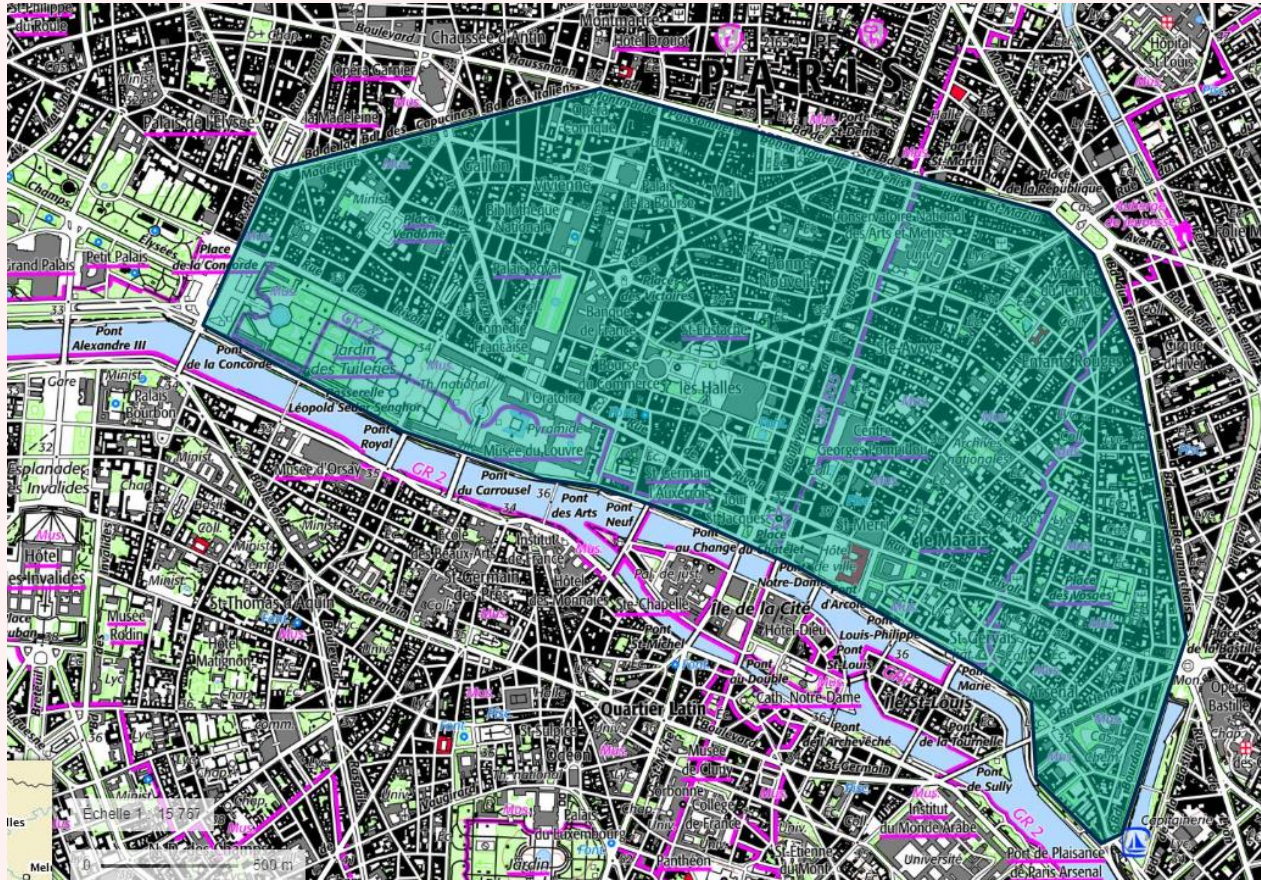
Publication du rapport de la commission d'enquête fin juin 2024



# La Zone à Trafic Limité à Paris Centre

Le périmètre retenu pour la Zone à Trafic Limité

en liaison avec la Préfecture de Police



Le secteur de Paris Centre (1<sup>er</sup> – 2<sup>ème</sup> – 3<sup>ème</sup> 4<sup>ème</sup>)

- à l'exception des îles Cité et Saint Louis

- à l'exception des quais rive droite

*(sens Ouest > Est)*

# Restrictions de circulation des autocars dans le cadre de la ZTL

## Périmètre et modalités de stationnement

Les autocars seront **interdits de circulation en permanence** pour tous les types d'autocars y compris **électriques** dans le périmètre de la ZTL à l'exception des autocars **scolaires et transportant des PMR**

- Sera autorisée la circulation de **navettes électriques** (d'une capacité jusqu'à 15 pers.)

L'arrêt et le stationnement seront **interdits dans la zone**, le stationnement sur voirie sera limité aux abords de la zone

Les contrôles seront organisés par la Police Municipale et porteront en premier lieu sur l'arrêt et le stationnement illicite

- Travail en cours avec la Préfecture de Police pour améliorer l'efficacité du contrôle des autocars non immatriculés en France



# Restrictions de circulation des autocars dans la ZTL

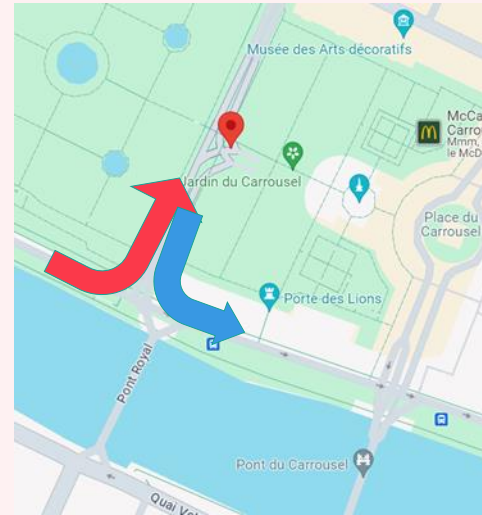
## Modalités de mise en œuvre

Possibilités de stationnement conservées:

- **Cours la Reine** en voirie (56 places)
- **Parking du Louvre** en ouvrage (71 places – taux d'occupation faible!)

Travail en cours avec le délégataire du parking Louvre sur:

- Possibilité de réserver une place
- Avoir connaissance du remplissage en temps réel



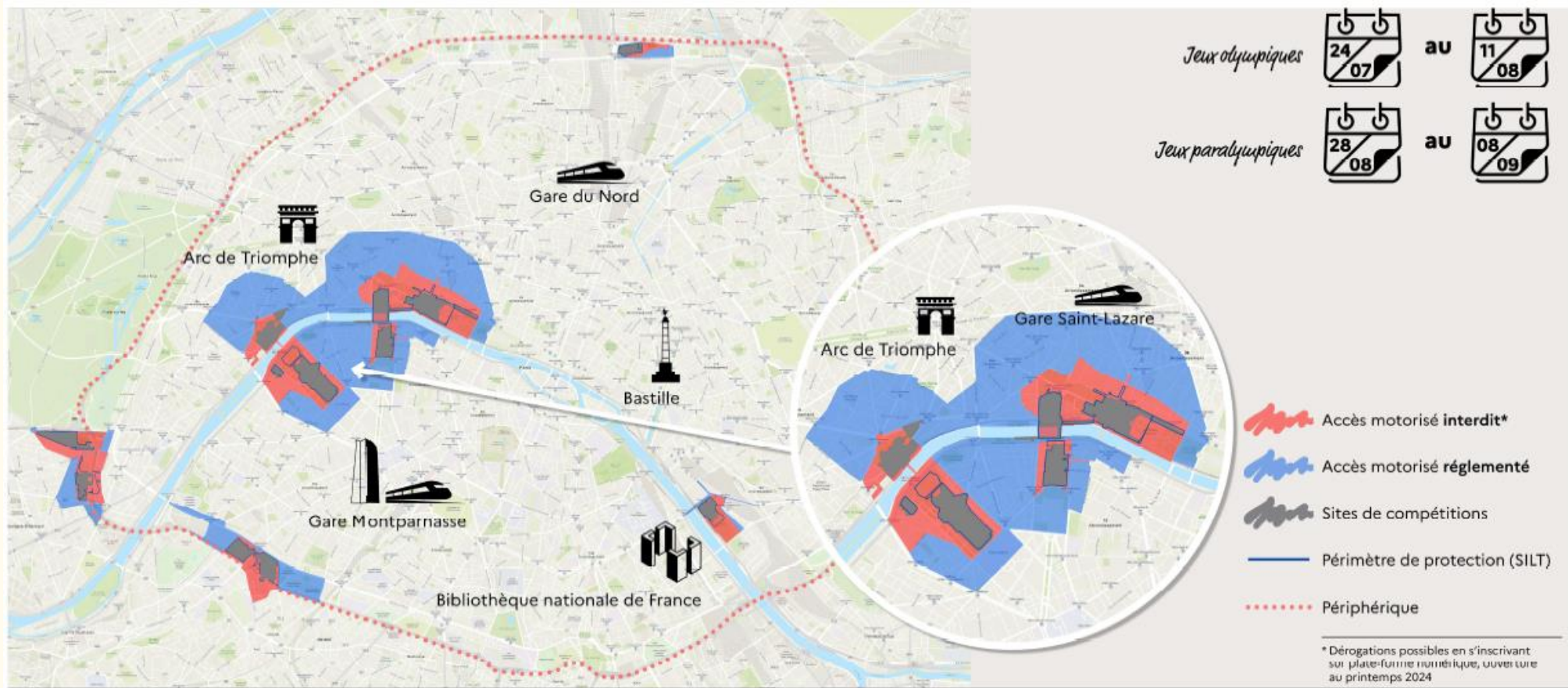
**Ces modalités prendront effet après les Jeux Olympiques et Paralympiques (octobre 24)**

# 03

**Circulation et stationnement autocars  
pendant les JOP**



# Périmètres de sécurité (PP) – sites de compétition

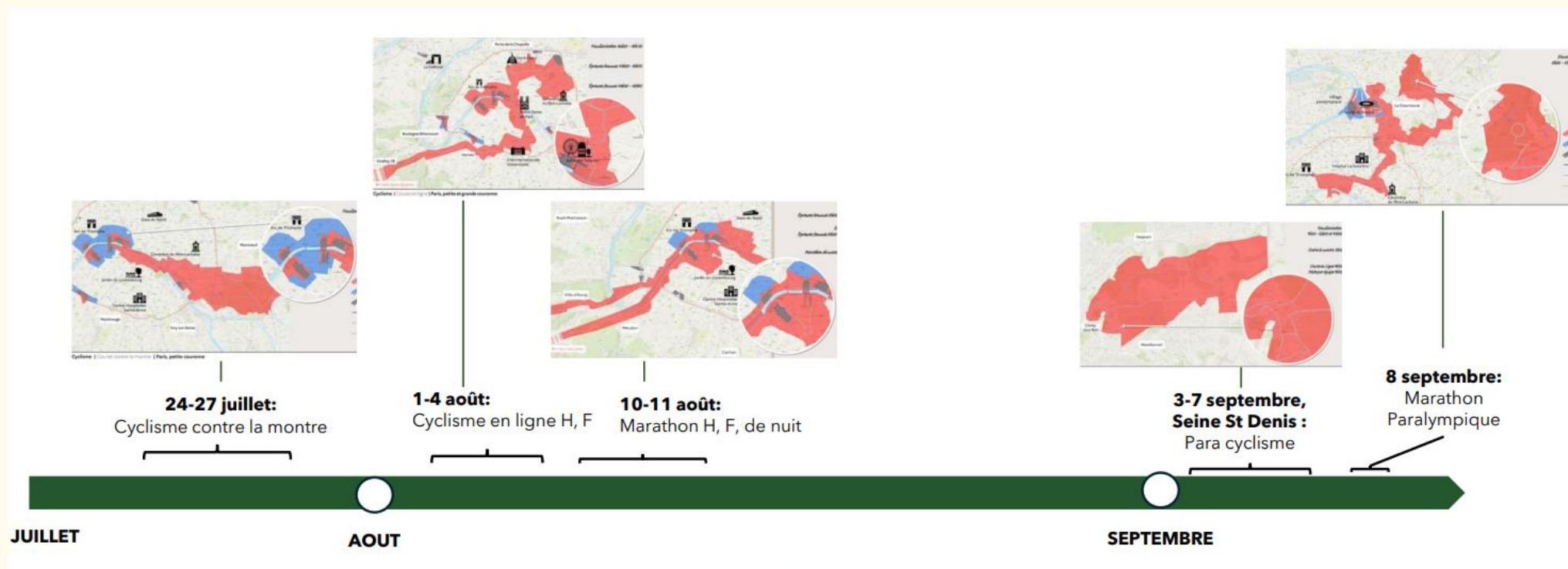


**Nous vous invitons à consulter toutes les cartes des périmètres sur :**

- **Le site de la préfecture de Police**
- **Le site anticiper les jeux**
- **Le site de Paris.fr**

Sites olympiques et paralympiques | Vue Paris | Trocadéro, Tour Eiffel, Champ-de-Mars, Invalides, Grand-Palais, Pont Alexandre III, La Concorde

## Les périmètres de sécurité (PP) – courses sur route



Le parcours des **courses sur route** sera réservé au passage des coureurs lors des journées d'entraînement et de compétition.

**Des points de passage** seront mis en place afin de permettre la traversée du parcours pour les riverains (commerçants et habitants), les services publics, les forces de sécurité et les services d'urgence.

# Les périmètres de sécurité (PP) – Cérémonie d'ouverture

**Pont de l'Alma** : fermé du 24 au 26 juillet. Partiellement impacté, ouvert à la circulation, contournements piétons et cyclistes ponctuels du 15 au 23 juillet ;

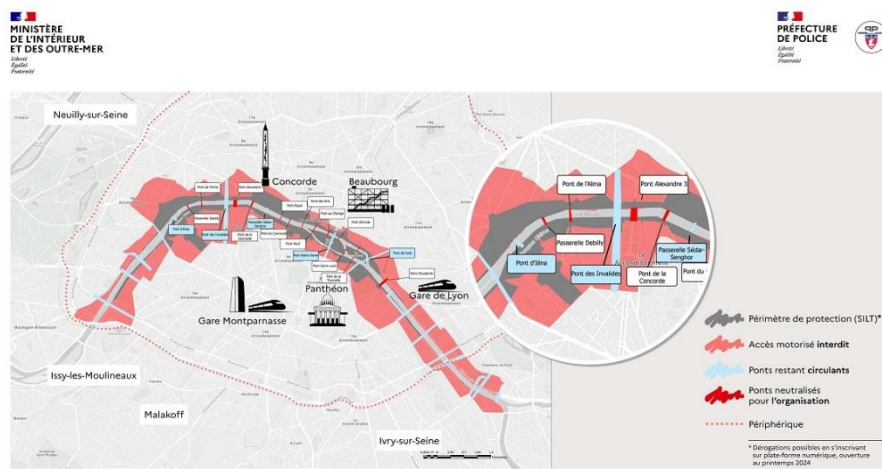
**Pont Alexandre-III** : fermé aux voitures, mais trottoirs accessibles aux piétons du 17 mai au 25 juillet et du 12 au 28 août, puis du 8 au 25 septembre. Totalement fermé lors des heures de compétition, mais ouvert aux piétons en dehors de ces heures du 26 juillet au 11 août et du 28 août au 8 septembre



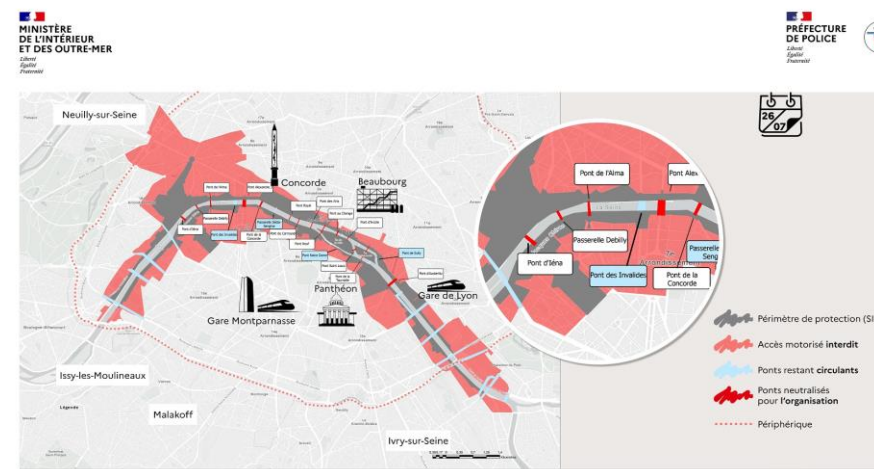
## Périmètre depuis la passerelle Ivry-Charenton jusqu'au Pont Garigliano

Du 18 juillet au 26 juillet (13h)

Le 26 juillet à partir de 13h



Périmètres mis en place pour la cérémonie d'ouverture des JO – du 18 au 26 juillet 13h00 | Paris



Périmètres mis en place le jour de la cérémonie d'ouverture des JO | Paris



# Les outils pour vous accompagner en amont et pendant les Jeux



- **Paris.fr avec une verticale dédiée**
- **Plusieurs FAQ** : générale, périmètres et professionnels
- **Le 3975**, un numéro unique pour répondre à toutes vos questions de **8h30 à 18h du lundi au vendredi et 7/7** pendant toute la période des Jeux à partir du 13 juillet.
- Des relais **Réseaux sociaux**

## « Paris info Jeux »

### Informier et alerter en temps réel

- Des newsletters ciblées
- Des informations géolocalisées
- Des « push » par mail ou sms en temps réel durant les Jeux
- Anticiper les perturbations et prévenir les fraudes



**Abonnez-vous sur [infojeux.paris.fr](https://infojeux.paris.fr)**

# Neutralisation du stationnement pendant les JOP

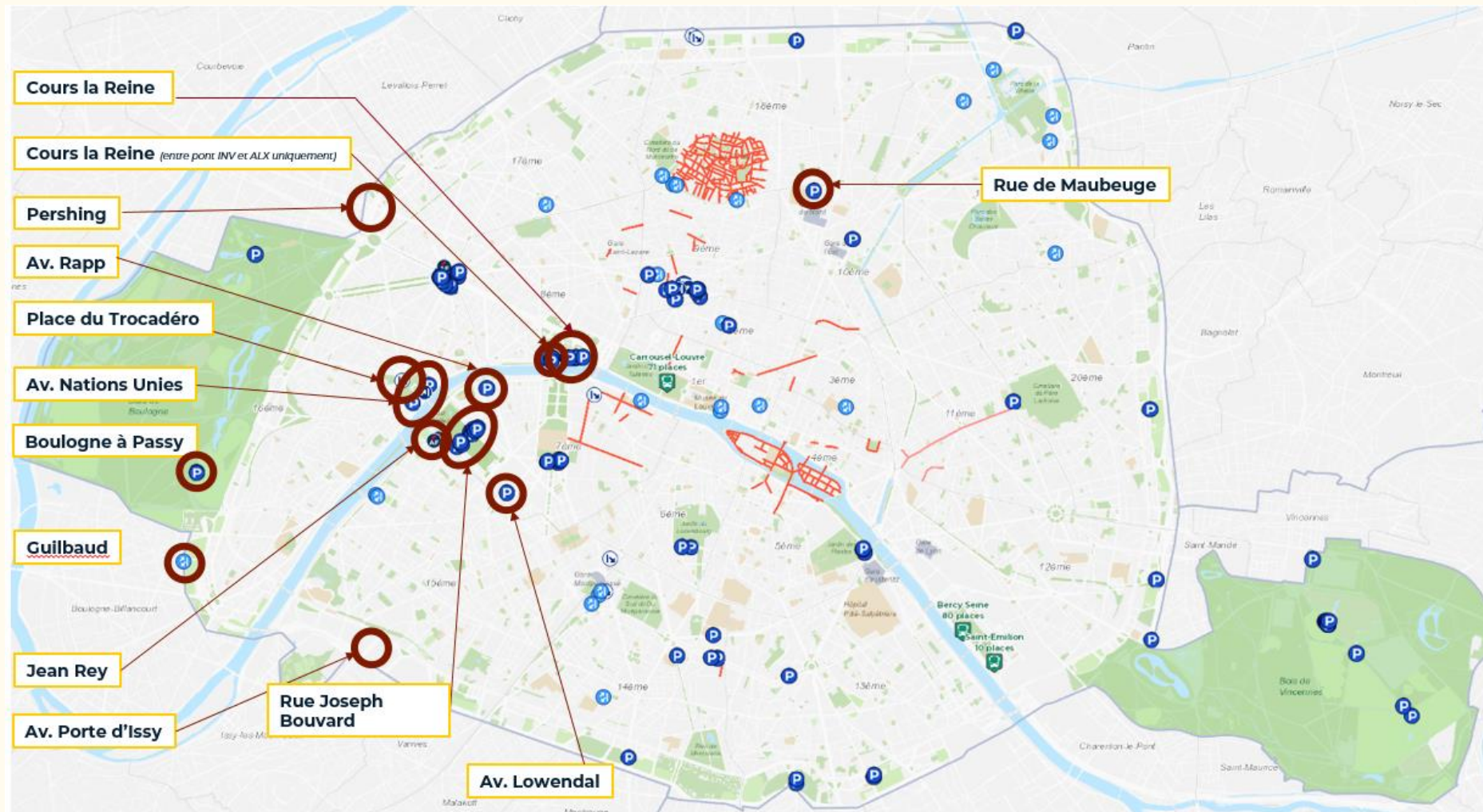
## Neutralisations liées à l'activation des sites de juillet à septembre 2024



PARIS 2024



PARIS 2024



Sites restant accessibles :

- Douaumont
- Bercy (hors cérémonie d'ouverture)



**Merci**